

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°73-2021-148

PUBLIÉ LE 27 AOÛT 2021

Sommaire

73_DSDEN_Direction des services départementaux de l'éducation nationale de Savoie / DSDEN Direction des services départementaux de l'éducation nationale de Savoie

73-2021-08-27-00001 - Arrêté du 27.08.2021 modificatif des membres de la CDAS (2 pages)

Page 3

73-2021-08-27-00002 - Arrêté du 27.08.2021 Modificatif des membres du CTSD (2 pages)

Page 6

73_DSDEN_Direction des services
départementaux de l'éducation nationale de
Savoie

73-2021-08-27-00001

Arrêté du 27.08.2021 modificatif des membres
de la CDAS

Arrêté N°2021-07 relatif à la composition nominative du comité technique spécial départemental de la Savoie

L'Inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale de la Savoie,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment les articles 8 bis et 9, ensemble loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat modifié et notamment son article 31 ;

Vu l'arrêté ministériel du 8 avril 2011 portant création du comité technique ministériel et des comités techniques des services déconcentrés du ministère chargé de l'éducation nationale modifié, en ses articles 6 et 7 ;

Vu la proposition de la FSU en date du 21 décembre 2018, et les propositions des organisations syndicales UNSA, SGEN-CFT et FNEC FP FO en date du 9 janvier 2019 suite aux résultats des élections professionnelles du 6 décembre 2018 ;

Vu la proposition de l'organisation syndicale SGEN-CFDT en date du 5 novembre 2019,

Vu la proposition de l'organisation syndicale UNSA en date du 1^{er} septembre 2020,

Vu la proposition de l'organisation syndicale UNSA en date du 23 août 2021,

Arrêté

Article 1 : La composition du comité technique spécial départemental de la Savoie est fixée comme suit :

L'Inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale de la Savoie,
président

La Secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Savoie

Représentants des personnels (10 sièges)

FSU (4 sièges)

Titulaires

Madame Sarah HAMOUDI-WILKOWSKY
Madame Corinne CHAUMAZ
Madame Nathalie PAYET

Suppléants

Monsieur Luc BASTRENTAZ
Monsieur Yohan AUDEBERT
Monsieur Thomas GAUTHIER



2/2

Monsieur Benoit BOURGEOIS

Monsieur Xavier ANDRIEUX

UNSA Education (4 sièges)

Titulaires

Monsieur Ludovic BERENGER
Monsieur François LAPPE
Monsieur Walter MODESTO
Monsieur Éric BADIN

Suppléants

Madame Amandine PARENTE
Monsieur Pascal GAUTHIER
Madame Anne-Sophie DELAPIERRE
Madame Valérie KIENING

Sgen-Cfdt (1 siège)

Titulaire

Monsieur Gilles PETIT

Suppléante

Madame Geneviève PELOSSE

FNEC-FP-FO (1 siège)

Titulaires

Monsieur Pascal RODRIGUEZ

Suppléants

Monsieur Pierre GARINO

Article 2 : Le mandat des représentants des personnels d'une durée de quatre ans débute le 1er janvier 2019.

Article 3 : La secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de La Savoie est chargée de l'exécution du présent arrêté publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du département de la Savoie.

Chambéry, le 27 août 2021

Pour la rectrice et par délégation,
Le Directeur Académique


Éric LAVIS



73_DSDEN_Direction des services
départementaux de l'éducation nationale de
Savoie

73-2021-08-27-00002

Arrêté du 27.08.2021 Modificatif des membres
du CTSD

Arrêté N°2021-07 relatif à la composition nominative du comité technique spécial départemental de la Savoie

L'Inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale de la Savoie,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment les articles 8 bis et 9, ensemble loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat modifié et notamment son article 31 ;

Vu l'arrêté ministériel du 8 avril 2011 portant création du comité technique ministériel et des comités techniques des services déconcentrés du ministère chargé de l'éducation nationale modifié, en ses articles 6 et 7 ;

Vu la proposition de la FSU en date du 21 décembre 2018, et les propositions des organisations syndicales UNSA, SGEN-CFT et FNEC FP FO en date du 9 janvier 2019 suite aux résultats des élections professionnelles du 6 décembre 2018 ;

Vu la proposition de l'organisation syndicale SGEN-CFDT en date du 5 novembre 2019,

Vu la proposition de l'organisation syndicale UNSA en date du 1^{er} septembre 2020,

Vu la proposition de l'organisation syndicale UNSA en date du 23 août 2021,

Arrêté

Article 1 : La composition du comité technique spécial départemental de la Savoie est fixée comme suit :

L'Inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale de la Savoie,
président

La Secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Savoie

Représentants des personnels (10 sièges)

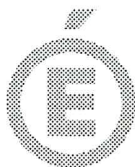
FSU (4 sièges)

Titulaires

Madame Sarah HAMOUDI-WILKOWSKY
Madame Corinne CHAUMAZ
Madame Nathalie PAYET

Suppléants

Monsieur Luc BASTRENTAZ
Monsieur Yohan AUDEBERT
Monsieur Thomas GAUTHIER



2/2

Monsieur Benoit BOURGEOIS

Monsieur Xavier ANDRIEUX

UNSA Education (4 sièges)

Titulaires

Monsieur Ludovic BERENGER
Monsieur François LAPPE
Monsieur Walter MODESTO
Monsieur Éric BADIN

Suppléants

Madame Amandine PARENTE
Monsieur Pascal GAUTHIER
Madame Anne-Sophie DELAPIERRE
Madame Valérie KIENING

Sgen-Cfdt (1 siège)

Titulaire

Monsieur Gilles PETIT

Suppléante

Madame Geneviève PELOSSE

FNEC-FP-FO (1 siège)

Titulaires

Monsieur Pascal RODRIGUEZ

Suppléants

Monsieur Pierre GARINO

Article 2 : Le mandat des représentants des personnels d'une durée de quatre ans débute le 1er janvier 2019.

Article 3 : La secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de La Savoie est chargée de l'exécution du présent arrêté publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du département de la Savoie.

Chambéry, le 27 août 2021

Pour la rectrice et par délégation,
Le Directeur Académique


Éric LAVIS

